



PLAN DE CAMPAGNE 2014 - 2015



Le plan de campagne agricole est un document de programmation annuelle qui définit un ensemble d'objectifs, d'activités, de stratégies cohérentes et de ressources destinés à promouvoir les filières agricoles, pastorales et halieutiques. Il est l'un des instruments de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes Agricoles;

Le Plan de campagne contribue à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'amélioration des revenus des exploitants Agricoles et à la réduction de la pauvreté;

CONTEXTE

L'élaboration du Plan de Campagne Agricole 2014-2015 intervient dans le contexte de post-crise politico-institutionnel et sécuritaire marqué par:

- ❑ le démarrage du premier mandat du nouveau Président de la République dont le projet politique ambitionne de faire de l'Agriculture le moteur de la croissance économique du pays, et du Mali une puissance agricole exportatrice à l'horizon 2018;
- ❑ la mise en œuvre du CSCR 3^{ème} génération 2012-2017, de la Loi Orientation Agricole, de la Politique de Développement Agricole et du PNISA;

- ❑ L'évaluation des plans nationaux du PDDAA et des plans nationaux du PNIA (PNISA, au Mali, dont le PNIP-SA est la première phase de cinq années), qui sont devenus les cadres de dépenses à moyen terme pour l'agriculture;
- ❑ la célébration de l'année « 2014, Année de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire en Afrique pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption du PDDAA » avec comme thème « Transformer l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et des moyens d'existence meilleurs, en tirant partie des opportunités pour une croissance inclusive et un développement durable »;
- ❑ Le lancement officiel de l'année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique par la 23^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en juillet 2014, à Malabo.

Au plan macroéconomique

Les objectifs visés par le CSCRP pour la période 2012-2017 portent sur une croissance moyenne du PIB agricole de **7,9 %**.

La Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Maputo, en 2003 sur le PDDAA, a engagé les états à atteindre **6%** de croissance annuelle du PIB agricole, et à affecter au moins **10%** du budget national au secteur agricole;

La Conférence des Ministres africains des Ressources Animales de Kigali au Rwanda en 2005 a proposé d'accorder **30%** du financement public consacré au secteur Agricole au sous-secteur Elevage;

Le Président IBK s'est engagé à affecter **15%** du budget national au secteur du développement rural.

Au plan institutionnel

L'élaboration du plan de campagne Agricole 2014 intervient dans le cadre du Plan de passage à l'approche sectorielle avec la création d'un Ministère de Développement Rural, regroupant les sous-secteurs élevage, agriculture, pêche et aquaculture;

Le présent plan de campagne Agricole consolidé et harmonisé (productions agricoles, d'élevage et de pêche/piscicole) est le premier du genre depuis 50 ans;

Le plan de campagne 2014-2015 coïncide avec la fin du PNIP-SA et la finalisation du PNISA qui va couvrir la période 2015-2025.



Au plan des objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels de la politique agricole sont définis dans la LOA et la PDA et visent:

- ❖ la souveraineté et la sécurité alimentaires du pays ;
- ❖ la réduction de la pauvreté rurale ;
- ❖ la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie ;
- ❖ la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ;
- ❖ l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique.

METHODOLOGIE

- Définition des principes et grandes orientations de la campagne Agricole;
- Diffusion de la note de cadrage auprès des directions régionales relevant du ministère de développement rural;
- Revue des bilans 2013 et fixation des objectifs de productions aux niveaux local, régional et national ;
- Validation des projets de plan de campagne par les directions centrales et leurs démembrements régionaux et par la profession agricole ;
- Production du projet de plan de campagne Agricole consolidé et son approbation par le Ministère du Développement Rural, le Comité Exécutif National de l'Agriculture et le Conseil Supérieur de l'Agriculture.

BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2013/2014

PRODUCTIONS VEGETALES

Production céréalière :

Campagne agricole 2012/2013 (année de référence) : **6 674 427 tonnes** sur une prévision de **9 648 075 tonnes**, soit **69%**

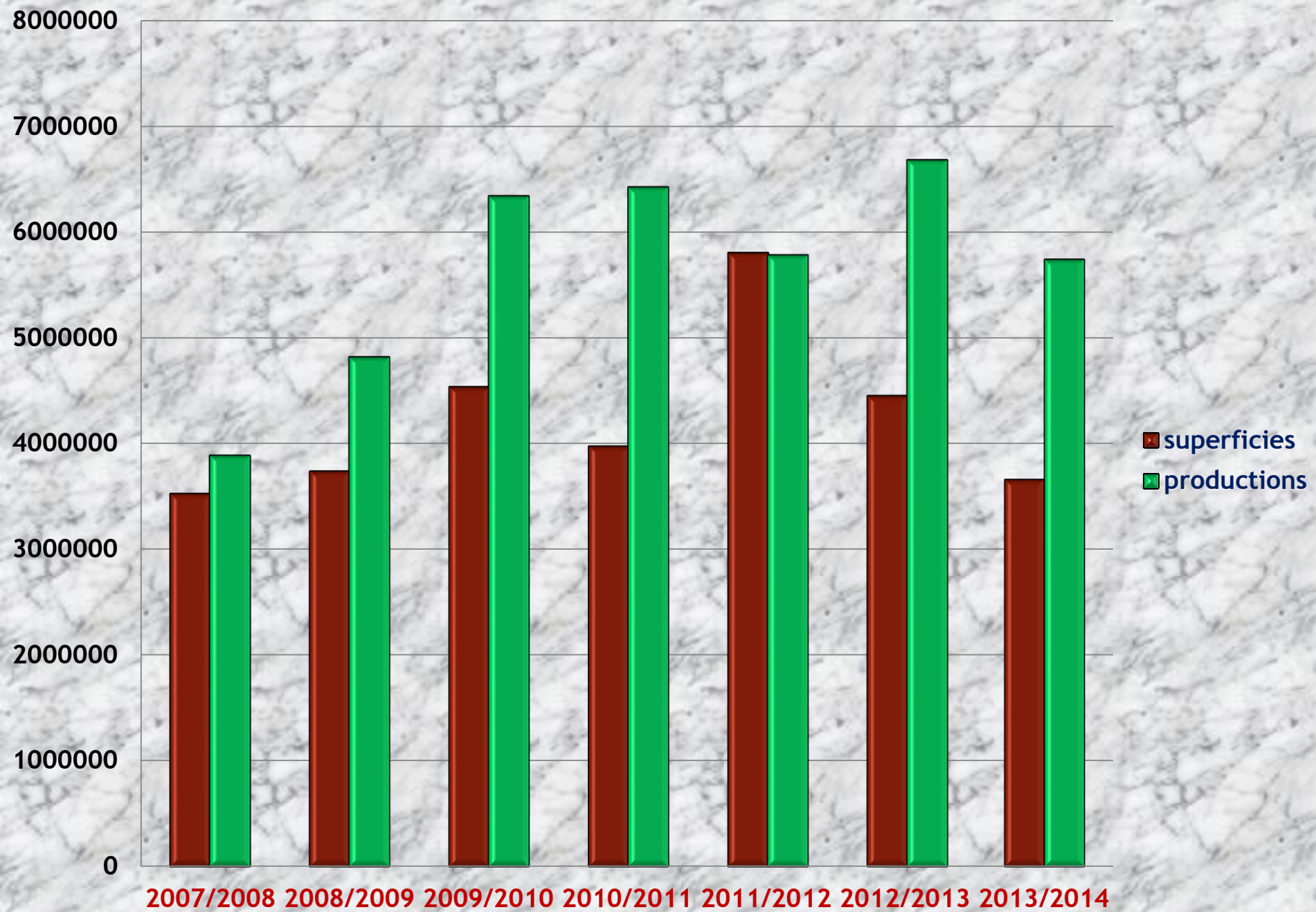
Campagne agricole 2013/2014: **5 736 092 tonnes** sur une prévision de **7 590 690 tonnes**, soit **76%**

Ecart : **938 335 tonnes**, soit une baisse de **14%**. Toutefois le bilan céréalier 2013/2014 dégage un excédent céréalier de **868 083 tonnes**.

PRODUCTION COTONNIÈRE:

440 000 tonnes en 2013/2014 contre **453 822 tonnes** en 2012/2013, soit une baisse de **3%**.

EVOLUTION DES PRODUCTIONS CERELIERES



Causes de la baisse des productions

- ✓ Insuffisance et mauvaise répartition des pluies par endroit;
- ✓ Inondation de certaines parcelles cultivées;
- ✓ Retard et le retrait précoce de la crue sur les principaux cours d'eau ;
- ✓ Réduction des superficies cultivées à cause de l'insécurité dans les régions Nord du pays

PRODUCTION ANIMALES

Production de viandes contrôlées

❖ 61 234,210 tonnes (99,4 %)

Nombre de têtes à l'embouche

❖ 26 970 têtes de bovins.....(67,42%)

❖ 6 032 têtes de caprins..... (50,27%)

❖ 53 708 têtes d'ovins.....(41,31 %).



Quantités de lait collectées:

- **2 952,624 tonnes** de lait collectées (**0,43%** du disponible laitier estimé à **683 658 tonnes** en 2013) ;

Nombres d'œufs de consommation et de poulets de chair produits:

- **444 070 000 œufs** de consommation (**100 %**) ;
- **4 240 800 poulets** de chair produits (**100 %**) ;

Production des Cuirs et Peaux

- **297 227 pièces** de cuirs verts (**87,42%**) ;
- **898 021 pièces** de peaux ovines et caprines vertes (**89,80%**).

Production fourragère

- ✓ 7 711,5 tonnes de matière sèche produites sur une superficie de 2 850 ha (dolique, panicum maximum, stylosanthes hamata, etc.) pour une prévision de 9 957 tonnes, soit un taux de réalisation de 77,45 % ;

Infrastructures et équipements d'élevage

- ✓ 5 mini laiteries construites et équipées ;
- ✓ 7 centres de collecte de lait construits et équipés;
- ✓ 9 marchés à bétail construits;
- ✓ 6 aires d'abattages construites

Surveillance épidémiologique

- **11 foyers** de maladies ont été enregistrés et circonscrits

Protection sanitaire

- **19 374 605 têtes** toutes espèces confondues ont été vaccinées (78%).
- **5 077 896 têtes** vaccinées contre la PPCB (79%).
- **1 586 931 têtes** toutes espèces confondues traitées contre les trypanosomiasés.
- **5 000 Km²** de superficies traitées dans le bassin du bani par pulvérisation aérienne contre la mouche tsé-tsé réalisée

.

Production halieutique

- ❑ 71 229 tonnes de poissons frais enregistrées en débarquements contrôlés (84%).

Production aquacole

- ❑ 2 197 tonnes de poissons produits (88%).

Exportation de poisson

- ❑ 40 tonnes de poissons frais
- ❑ 423 tonnes de poissons fumés
- ❑ 106 tonnes de poissons séchés.

OBJECTIFS DE PRODUCTION



OBJECTIFS DE PRODUCTION

PRODUCTIONS CEREALIERES

Cultures	Objectifs 2014/2015			Réalisations 2012/2013	%
	Superficies en ha	Rendement en kg/ha	Production en Tonne	Production en Tonne	
Riz	722 769	2 836	2 304 479	1914867	20%
Maïs	701 067	2 648	1 767 429	1716515	3%
Blé/Orge	7 146	3 861	27 592	40 071	-31%
Mil	1 986 860	923	1 779 443	1772275	0%
Sorgho	1 276 603	1 011	1 244 994	1212440	3%
Fonio	94 105	600	56 466	21 038	+100%
Total	4 788 550	11 879	7 180 404	6 674 427	8%

PRODUCTION DE COTON

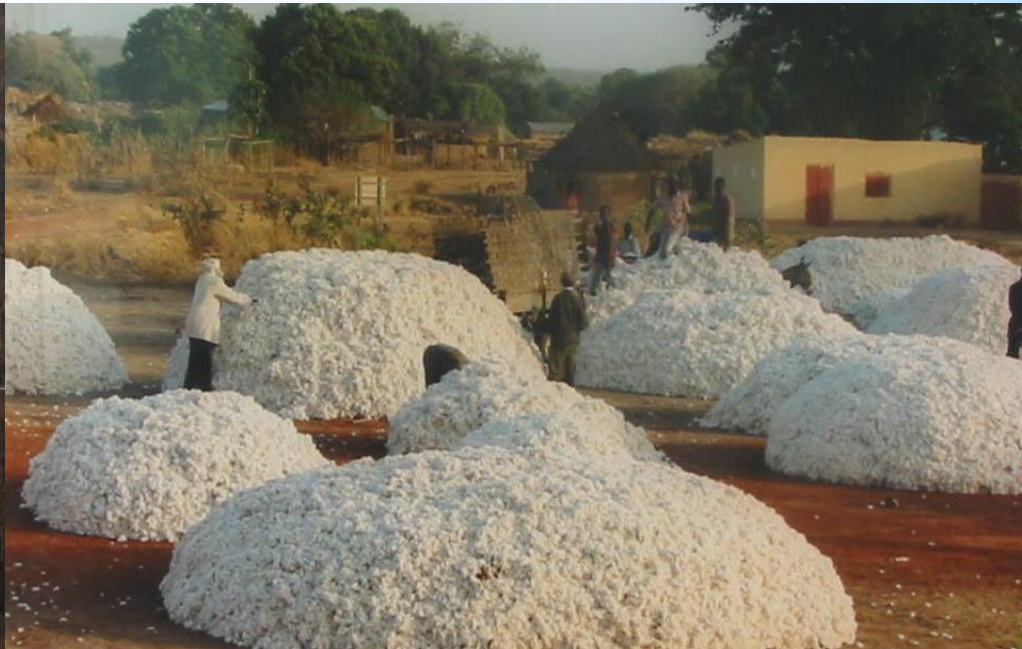
Production attendue:

❖ **525 000 tonnes** en 2014/2015 contre **440 000 tonnes** soit 19% d'augmentation.

Superficies à emblaver:

❖ **570 300 ha** en 2014/2015 contre **465 364 ha** la campagne précédente (23% de progression).

❖ Rendement moyen à l'ha:



PRODUCTIONS ANIMALES

Quantités de lait collectées:

- **3 250 tonnes** de lait , soit une augmentation de **10%**;

Nombre de vaches fécondées par insémination artificielle

- **10 000 vaches**

Production de viandes contrôlées : **65 000 tonnes**, toutes espèces confondues (**5%**).

Productions en aviculture

- Œufs de consommation: **453 000 000** (3%);
- Poulets de chair : **2 100 000** (3%) ;
- Poulets locaux: **27 000 000** (5%).
- Installation de **2.000.000** de pondeuses dans les fermes avicoles modernes pour la production d'œufs de table.



Récupération de cuirs et peaux

- ❑ 357 000 pièces de cuirs bruts ;
- ❑ 1 050 000 pièces de peaux ovines et caprines ;



CAPTURES ET PRODUCTION AQUACOLE

Quantités de poissons capturées (mise à terre)

- ❖ **85 000 tonnes** de poisson frais pour une réalisation de **71 229 tonnes** la campagne dernière, soit un taux de progression de **16 %**.

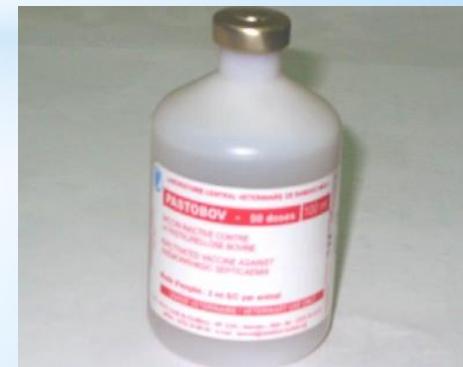
Production aquacole

- ❖ **2 500 tonnes** de poisson frais contre **2 197 T** pour la campagne dernière, soit un taux de progression de **12 %**.



SANTÉ ANIMALE ET SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

- ❖ **23 756 549** têtes d'animaux vaccinées contre 19 374 605 têtes soit 122,6 % par rapport à la campagne précédente dont **6 263 859** têtes contre la PPCB (23,36% de progression)
- ❖ **26,5 millions** de doses produites tous vaccins confondus contre 26 millions la campagne précédente, soit 2% d'augmentation.



AUTRES PROGRAMMES DE LA CAMPAGNE

L'engagement du Gouvernement en matière d'aménagements hydro-agricoles est de 100.000 ha de terres à travers la création de l'Agence d'Aménagement des Terres et de fourniture d'eau d'irrigation (ATI). Cet engagement est porté à 350.000 ha dans le cadre de la Déclaration de Dakar.

Pour la présente campagne il sera de 15 800 ha repartis comme suit :

- ✓ maîtrise partielle.....6 000 ha (37,97 %) ;
- ✓ bas - fond.....2 585 ha (5 %) ;
- ✓ maîtrise totale 7 060 ha, (44,68 %) ;
- ✓ périmètres maraîchers.....154 ha (0,97%)

Protection des végétaux

- Objectifs de prospection: **53 615** ha ;
- Objectifs de traitement: **23 115** ha;
- Formation de **550** brigades villageoises, **140** producteurs et **140** magasiniers.
- Mise en place d'un dispositif efficace de surveillance et de lutte contre les nuisibles;
- Diffusion auprès des producteurs des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA);

Lutte contre le Criquet pèlerin

- * Surveillance de l'aire grégarigène dans le cadre de la lutte préventive;
- * Mise en place du dispositif de base; **10 équipes** à renforcer en fonction de l'évolution de la situation acridienne au niveau national et dans la sous-région.



ACTIVITES DE RECHERCHE

64 projets de recherche seront exécutés dont :

- ❖ 32 en Productions végétales ;
- ❖ 12 en Productions animales;
- ❖ 4 en Systèmes de production et de Gestion des Ressources Naturelles / Economie des Filières;
- ❖ 4 en Ressources Forestières / Ressources Halieutiques.



Sécurité alimentaire et nutritionnelle

- ✓ Achat de **35.000 tonnes** de mil/sorgho pour la reconstitution du Stock national de Sécurité (SNS) ;
- ✓ Achat de **25 000 Tonnes** de riz local pour la reconstitution du Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) ;
- ✓ Reconstitution du Fond de Sécurité Alimentaire ;



- ✓ Reconstitution des stocks des banques de céréales (pillées) dans **160 communes** pour **3 200 tonnes** de céréales ;
- ✓ Achat de **8 000 t de céréales** à vendre aux couches vulnérables des régions de Tombouctou, Gao, Kidal et le Nord de Kayes;
- ✓ Achat de **2 500 tonnes d'aliment bétail** au profit des éleveurs vulnérables des régions de Tombouctou, Gao, Mopti et la bande sahélienne .

STRATEGIES D'INTERVENTION

A. PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES

- Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières en agissant sur les différents maillons des chaînes de valeur;
- Immatriculation des exploitations Agricoles et création des interprofessions;
- Sécurisation foncière des exploitations familiales et des petites exploitations notamment pour les femmes et les jeunes;
- Accès au financement durable de l'Agriculture.

B. PROMOTION DES AGROPOLES

- ❑ Promotion d'un pôle de croissance à l'ON par la définition d'un cadre institutionnel pour accélérer la croissance et la productivité à travers la mutation des exploitations familiales, l'installation des privés, la diversification et les synergies intersectorielles;
- ❑ Promotion de pôles de compétitivité par la création de cadre de structuration des vocations des autres bassins de production identifiés pour exploiter leurs avantages comparatifs
- ❑ Mise en place du cadre institutionnel: Communication écrite relative à la note conceptuelle sur les agropoles, création d'un Comité interministériel présidé par le Premier ministre, élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des agropoles, et création de l'Agence Nationale de promotion des agropoles;

C. RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE

- Elaboration du programme national de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et aux chocs récurrents, à travers une prise en compte de toutes les politiques sectorielles y compris la protection sociale et la solidarité (à travers l'Alliance Globale pour la Résilience - AGIR, au Sahel et en Afrique de l'Ouest, bâtie autour de l'objectif « Faim zéro » d'ici 20 ans, dont l'atelier de lancement s'est tenu le **20 mars 2014 à Bamako**)
- Lancement dans le cadre du programme national de résilience d'un vaste Plan de développement de l'entreprenariat agricole basé sur la création des Centres de spécialisation en gestion de l'exploitation d'une part; et des Centres ruraux de prestations pour porter le taux d'équipement au moins à 60% sur l'ensemble du pays à la fin du premier quinquennat;
- La capitalisation des diverses expériences de soutien à la production des petites exploitations (banques de céréales, P4P, Varrintage, et autres) en vue de lancer un vaste programme de gestion des surplus de production et de soutien à la production des petites exploitations notamment familiales.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

RENFORCEMENT DES CAPACITES

- Renforcement du dispositif d'appui conseil par le recrutement de **270** cadres et agents d'appui conseil sur un besoin de **984** pour les cinq (05) années à venir;
- Amélioration du dispositif de suivi-évaluation et de planification par la dotation des agents en moyens logistiques et matériels de collecte des données;
- Application rigoureuse du rapport d'évaluation de la subvention agricole et poursuite des réflexions en vue de sa rationalisation;
- Développement des synergies entre les acteurs (secteur public, secteur privé, profession agricole, collectivités territoriales...),
- Poursuite de l'opération « pluies provoquées » et la gestion de l'information climatique.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Elaboration de la politique (Article 77 de la LOA) et de la loi (Article 78 de la LOA) foncières Agricoles qui constituent des instruments majeurs pour conduire les réformes foncières en milieu rural.

La feuille de route du processus d'élaboration de la politique et loi foncières comprend trois phases:

- phase préparatoire ;
- phase de dialogue politique ;
- phase de mise en œuvre.



PHASE PREPARATOIRE

La phase préparatoire a permis d'atteindre les résultats suivants :

- mise en place du Comité de Pilotage du Processus ;
- réalisation de voyages d'études (Niger, Bénin, Burkina Faso) ;
- réalisation et validation des résultats des études relatives au « Diagnostic » et au « Cadre Législatif et Réglementaire » ;
- rédaction et validation du draft 1 du document de politique foncière Agricole.

PHASE DE DIALOGUE POLITIQUE

La phase de dialogue politique est en cours d'exécution. Elle se traduit par la réalisation des activités suivantes :

- la rédaction et validation de la note méthodologique;
- Le recrutement de l'expert principal et de cinq animateurs ;
- la réalisation d'un atelier pilote et capitalisation des enseignements sur la conduite des concertations ;
- la réalisation des concertations socio-foncières dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou ;
- La poursuite des concertations socio-foncières dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal ;
- La tenue de l'atelier national de validation du document de Politique foncière Agricole ;

PHASE DE MISE EN OEUVRE

La phase de mise en œuvre permet d'atteindre les résultats suivants :

- Le recrutement de l'équipe d'experts sur la « loi foncière Agricole » ;
- La rédaction du projet de loi foncière Agricole ;
- L'organisation de l'atelier national de validation de l'avant-projet de loi foncière Agricole ;
- La soumission du projet de loi foncière au Conseil des ministres

OPERATIONNALISATION DU FONDS NATIONAL D'APPUI A L'AGRICULTURE

Un Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) a été créé conformément à la LOA regroupant trois guichets : le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ; le Fonds des Risques et Calamités Agricoles (FRCA), et le Fonds de Garantie (FG). Le Président de la République s'est prononcé dans son programme présidentiel en faveur de la création d'un Fonds Spécial d'Appui aux Femmes Rurales (FSAFR). Le FSAFR sera le 4^{ème} guichet du FNAA.

Un compte d'Affectation spéciale pour la prise en charge du Fonds est ouvert à la BNDA.

Il compte à ce jour la somme de **3 500 000 000 FCFA**, entièrement financée par le budget national. Il sera alimenté **entre autres par:**

- les subventions de l'Etat et des collectivités Territoriales ;
- la contribution des organisations professionnelles Agricoles ;
- le prélèvement d'un pourcentage des redevances perçues par les organismes de développement rural ;
- les subventions extérieures ;
- les dons et legs;
- les ressources diverses.

Pour mobiliser les ressources du fonds, un Programme d'Exécution Technique et Financière (150 millions FCFA) a été préparé à la suite de la deuxième session du comité de pilotage (janvier 2014) dudit fonds.

La mise en œuvre des activités retenues devra commencer à partir d'avril 2014. Elles se définissent comme suit :

- ✓ Diffusion des textes;
- ✓ Organisation de voyages d'étude;
- ✓ Elaboration d'un manuel de procédures de gestion du fonds;
- ✓ Ouverture des guichets pour le financement des activités;
- ✓ Tenue des réunions ordinaires et extraordinaires du comité national;

SUBVENTION DES INTRANTS

Le montant total à investir dans la subvention des intrants agricoles, d'élevage et d'aquaculture s'élève à

40 053 829 600 F CFA,

reparti comme suit:

- ❖ **34 083 956 600 FCFA** (acquisition des semences maïs hybride et engrais)
- ❖ **5 969 873 000 FCFA** (acquisition des concentrés d'aliments, d'alevins et de vaccin contre le Newcastle)
- ❖ **688 875 000 FCFA** (acquisition des alevins et aliments poissons)

COUT DU PLAN DE CAMPAGNE AGRICOLE

Le coût total des activités à réaliser est estimé à

176 561 231 850 FCFA, reparti comme suit :

- Contribution de l'Etat : **66 180 957 600 (37,5%)** investis dans l'acquisition des intrants Agricoles, la reconstitution des stocks, l'appui conseil et l'appui à l'organisation du monde rural;
- Part des producteurs : **126 724 400 850 FCFA (61,22%)** pour l'acquisition des intrants et équipements Agricoles.

SOURCES DE FINANCEMENT

- ❑ Subvention des intrants agricoles (engrais et semences) : **34 083 956 600 FCFA** charges communes (*Budget National*)
- ❑ Subvention des intrants d'élevage : **6 658 748 000 FCFA** ; charges communes (*Budget National*)
- ❑ Sécurité alimentaire : **23 964 050 000 FCFA** : le financement clôturé (**Budget National, Banque Islamique de Développement, Union Européenne**)
- ❑ Appui conseil : **809 203 000 FCFA** *Budget National*
- ❑ Appui à l'organisation du monde rural: **665 000 000 FCFA**, Budget National

Budget Global du MDR :

147 278 349 000 FCFA,

soit 9,6% du budget d'Etat du Mali contre 10%

(155 944 039 200 FCFA)

suivant la déclaration de Maputo et 15%

(233 916 058 800 FCFA)

selon l'engagement du Président de la République, Chef de l'Etat.

CONCLUSION

La mise en œuvre du présent plan de campagne Agricole se traduira par une amélioration sensible de l'ensemble des productions.

Les productions céréalières attendues couvriront les besoins céréaliers du pays et dégageront un excédent de **1,7 millions** de tonnes.

L'atteinte des objectifs est liés aux hypothèses:

- ✓ consolidation de la paix et de la stabilité socio politique ;
- ✓ pluviométrie régulière, bien répartie ;
- ✓ crue des principaux fleuves régulière et suffisante ;
- ✓ maîtrise des nuisibles des cultures (criquets pèlerins, oiseaux granivore , etc.) et des épizooties;

- ✓ mise en place à temps des intrants agricoles, piscicoles et d'élevage ;
- ✓ mobilisation à temps des ressources additionnelles (financières, matérielles et humaines) ;
- ✓ Accompagnement des autres Départements dans la mise en œuvre des activités (Industries et commerce, environnement, Economie et finances) ;



**JE VOUS
REMERCIE**

